

PRESTATIONS ET HONORAIRES ENTREPRISE ET COMMERCE

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.

En vigueur au 1er Janvier 2026

TRANSACTIONS		HONORAIRES (TTC)	
Vente de murs commerciaux, locaux professionnels, locaux d'activités, locaux industriels Honoraires à la charge de l'acquéreur		<u>Montant des transactions :</u>	<u>Honoraires TTC :</u>
		Jusqu'à 40 000,00 €	4 800 €
		De 40 000,01€ à 80 000,00€	12%
		De 80 000,01 € à 150 000,00 €	10,8%
		De 150 000,01 € à 250 000€	9,6%
		De 250 000,01€ à 500 000€	8,4%
		De 500 000,01 € à 1 000 000 €	7,2%
		1 000 000,01 € et plus	6%
Vente de fonds de commerces, droits au bail et cessions d'entreprise Honoraires à la charge de l'acquéreur		12 % TTC du prix de vente, avec un minimum forfaitaire de 5760 € TTC	
GESTION COURANTE / LOCATION (par lot géré)			
Rédaction de baux de locaux commerciaux et professionnels (charge preneur)		60%TTC du loyer mensuel HT avec un minimum de 380€TTC	
Gestion de baux professionnels et commerciaux (charge bailleur)		Pourcentage des sommes encaissées : 10% TTC du prix brut fixé par le propriétaire	
Honoraires de mise en location		36% TTC du loyer annuel HT répartis entre bailleur et preneur	
Honoraires d'état des lieux		150€ TTC / heure répartis entre bailleur et preneur	
Honoraires de vacation (charge demandeur)		140€ TTC / heure	
Location en bail à construction ou emphytéotique (charge preneur)		60% TTC du loyer annuel HT	
Modification du bail : rédaction d'avenant (charge demandeur)		150€ TTC	
Baux commerciaux : renouvellement (charge preneur)		60% TTC du loyer mensuel HT avec un minimum de 380€ TTC	
Baux commerciaux : réévaluation de loyer sur renouvellement (charge bailleur)		En fonction de l'augmentation annuelle HT et hors charges: De 0 à 10 000 € = 12% De 10 000,01 à 20 000 € = 8,4% De 20 000,01 à 30 000 € = 7,20% Plus de 30 000 € = 4,80 %	
Résiliation (charge demandeur)		180 € TTC	
SUIVI CONTENTIEUX, SINISTRES ET TRAVAUX (par lot géré)			
Rédaction d'un protocole d'accord (charge demandeur)		370€ TTC	
Mise en demeure en cas de retard de paiement (charge preneur)		250€ TTC	
Constitution dossier contentieux / sinistre / travaux (charge preneur)		360€ TTC	
Suivi contentieux / sinistre / travaux / expertise (charge preneur)		Vacation horaire : 140€ TTC / heure	
PRESTATIONS FISCALES ET ADMINISTRATIVES (par lot géré)			
Aide à la déclaration de revenus fonciers (charge bailleur)		150€ TTC sur le premier bien confié en gestion 50 € TTC par bien supplémentaire confié en gestion	
Photocopies (charge demandeur)		0,60€ TTC l'unité	

PRESTATIONS ET HONORAIRES DE LOCATION

HORS LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX et HORS LOCATIONS SAISONNIERES

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC et par lot géré. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.

En vigueur au 1er Janvier 2026

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989

		Honoraires	
		Locataire	Propriétaire
Honoraires relatifs à l'organisation de la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail	Zone tendue* (Par m² de surface habitable)	10,09 €	10,09 €
	Zone non tendue* (Par m² de surface habitable)	8,07 €	8,07 €
Préparation et réalisation de l'état des lieux d'entrée (Par m² de surface habitable)		3,03 €	3,03 €
Rédaction du bail sans recherche de locataire		-	250€
Frais d'entremise seuls		-	250€

* Liste des communes en zone tendue : décret n° 2013-392 du 10 mai 2013

Autres locaux (garage, parking, local de stockage)

		Honoraires	
		Locataire	Propriétaire
Honoraires relatifs à la recherche de locataires, l'organisation des visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail		16% TTC du loyer annuel charges comprises, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire	
Etat des lieux d'entrée / de sortie (Par m² de surface plancher)		3,03€	3,03€
Rédaction du bail sans recherche de locataire		-	250€
Frais d'entremise seuls		-	250€



Les honoraires de base annuels du syndic sont fixés en fonction des spécificités de chaque copropriété (nombre de lots, équipements collectifs, etc.), avec un minimum de 2 000€ HT soit 2 400€ TTC.

PRESTATIONS PARTICULIERES POUVANT DONNER LIEU A REMUNERATION COMPLEMENTAIRE

La rémunération due au syndic professionnel au titre des prestations particulières est calculée soit en application du coût horaire appliqué au prorata du temps passé : 104,16€/heure HT soit 125€/heure TTC, soit en application d'un tarif forfaitaire.

REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES (AU-DELA DU CONTENU DU FORFAIT)

La préparation, la convocation et la tenue d'une AG supplémentaire à l'intérieur d'une plage horaire correspondant aux horaires d'ouverture de l'agence concernée	Au temps passé + Frais de reprographie : 0.33€HT soit 0.40€TTC/copie
L'organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical (au-delà du contenu du forfait)	Au temps passé
La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété avec rédaction d'un rapport et en présence du président du conseil syndical (au-delà du contenu du forfait).	Au temps passé

REGLEMENT DE COPROPRIETE ET ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

L'établissement ou la modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision du syndicat prise en application de l'art. 26 de la loi du 10 juillet 1965 (si l'AG décide de confier ces prestations au syndic)	Au temps passé
La publication ou modification de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété	208,33€ HT soit 250€ TTC

GESTION ADMINISTRATIVE ET MATERIELLES RELATIVES AUX SINISTRES

Les déplacements sur les lieux	104,16€ HT soit 125€ TTC
La prise de mesures conservatoires	145,83€ HT soit 175€ TTC
L'assistance aux mesures d'expertise	145,83€ HT soit 175€ TTC
Le suivi du dossier auprès de l'assureur	Au temps passé

PRESTATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES TECHNIQUES

Les travaux dont la liste est fixée à l'article 44 du décret du 17 mars 1967 font l'objet d'honoraires spécifiques votés lors de la même AG que les travaux concernés et aux mêmes règles de majorité

PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX (hors frais de recouvrement ci-dessous)

La mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	40€ HT soit 48€ TTC
La constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique (à l'exclusion des formalités visées au 7.2.4)	208,33€ HT soit 250€ TTC
Le suivi du dossier transmis à l'avocat	Au temps passé

AUTRES PRESTATIONS

Diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes	Au temps passé
Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvés ou non répartis	Au temps passé
Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre)	Au temps passé
La constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa 1 et 2 de la loi du 10 juillet 1965	208,33€ HT soit 250€ TTC
La constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application du III de l'article 26-4 de la loi du 10 juillet 1965	Au temps passé
La gestion de l'emprunt souscrit au nom du syndicat en application du III de l'article 26-4 de la loi du 10 juillet 1965	Au temps passé
La constitution et le suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	208,33€ HT soit 250€ TTC
L'immatriculation initiale du syndicat	208,33€ HT soit 250€ TTC

FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES

FRAIS DE RECOUVREMENT

Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception	60€ HT soit 72€ TTC
Relance après mise en demeure	40€ HT soit 48€ TTC
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	145,83€ HT soit 175€ TTC
Frais de constitution d'hypothèque	208,33€ HT soit 250€ TTC
Frais de mainlevée d'hypothèque	208,33€ HT soit 250€ TTC
Dépôt d'une requête en injonction de payer	208,33€ HT soit 250€ TTC
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement diligences exceptionnelles)	208,33€ HT soit 250€ TTC
Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement si diligences exceptionnelles)	Au temps passé

FRAIS ET HONORAIRES LIES AUX MUTATIONS

Délivrance de documents liés à la copropriété (art. L721-2 du CCH) - sur signature d'un devis	316,66€ HT soit 380€ TTC
Etablissement de l'état daté	316,66€ HT soit 380€ TTC
Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965)	Au temps passé

FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER

Délivrance d'une copie du carnet d'entretien - Offert en version dématérialisée	50€ HT soit 60€ TTC
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	145,83€ HT soit 175€ TTC
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel (article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation)	104,16€ HT soit 125€ TTC
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale (hors notification de l'art.18 décret du 17 mars 1967)	104,16€ HT soit 125€ TTC

TENUE D'UNE AG SUR DEMANDE D'UN COPROPRIETAIRE

Préparation, convocation et tenue d'une assemblée générale à la demande d'un ou plusieurs copropriétaires, pour des questions concernant leurs droits ou obligations	Au temps passé + Frais de reprographie : 0.33€HT soit 0.40€TTC/copie
--	--

PRESTATIONS ET HONORAIRES DE GESTION

HORS LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX et HORS LOCATIONS SAISONNIERES

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC et par lot géré. TVA au taux actuel de 20 %.

A la charge du propriétaire Bailleur sauf exceptions – En vigueur au 1er Janvier 2026

GESTION COURANTE		HONORAIRES (TTC)
Gestion de locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989)		Pourcentage des sommes encaissées : 8,40% TTC des rapports mensuels ou trimestriels
Gestion de locaux d'habitation neufs nus ou meublés (soumis à la loi du 6/07/1989) (Mandats signés à compter du 01/01/2025 – tarif applicable pendant les 10 années suivant l'achèvement de l'immeuble. Au-delà le tarif correspond à l'honoraire de gestion indiqué ci-dessus)		Pourcentage des sommes encaissées : 6,9% TTC des rapports mensuels ou trimestriels
Gestion des parties communes d'un immeuble en monopropriété		Pourcentage du total des sommes encaissées pour l'immeuble : 1,2% TTC des rapports mensuels ou trimestriels
Gestion de places de stationnement, garages, box		Pourcentage des sommes encaissées : 16,75% TTC des loyers encaissés Avec un minimum de 10€ TTC/mois
Frais administratifs trimestriels (frais d'extranet client, digitalisation des envois, ...)		30€ TTC/trimestre
MISE EN GESTION / LOCATION		
Représentation à la livraison d'un lot		360€ TTC
Suivi du dossier de diagnostics obligatoires du logement et/ou des parties communes des monopropriétés	Commande d'un seul diagnostic	60€ TTC
	Commande de 2 diagnostics ou plus	85€ TTC
Suivi spécifique du dossier d'Etat des Risques et Pollutions		50€ TTC
GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (optionnelle)		
GLI : offre d'assurance de Garantie des Loyers Impayés (par assureur)		Pourcentage des sommes facturées au locataire : 3,6% TTC/an
GLI : offre de Garantie des Loyers Impayés (par nos soins)		Pourcentage des sommes facturées au locataire : 3,3% TTC/an
MODIFICATION DES BAUX ET MANDATS		
Modification du bail : rédaction d'avenant		175€ TTC (charge demandeur)
Résiliation du bail (hors baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989)		360€ TTC
Résiliation du mandat		360€ TTC
SUIVI CONTENTIEUX, SINISTRES ET TRAVAUX (du logement et/ou des parties communes des monopropriétés)		
Constitution dossier contentieux ou sinistre ou travaux (hors GLI)		Forfait 360€ TTC
Suivi de congés / travaux / contentieux / sinistres / expertises et déplacements exceptionnels sur l'immeuble		Vacation horaire : 125€TTC/heure
Montage des dossiers d'aides et de subventions travaux		Vacation horaire : 125€TTC/heure
Rédaction protocole d'accord bailleur / locataire		Vacation horaire : 125€TTC/heure
PRESTATIONS FISCALES ET ADMINISTRATIVES		
Aide à la déclaration des revenus fonciers		150€ TTC sur le premier bien confié en gestion 50€ TTC/bien supplémentaire confié en gestion
Rendez-vous téléphonique personnalisé - Par ½ heure		62,5€ TTC
Photocopies		0,60€ TTC l'unité
PRESTATIONS PARTICULIÈRES		
Mise en place d'un contrat d'entretien pour les parties communes en monopropriété		Vacation horaire : 125€TTC/heure
Extraction d'informations sur lots et / ou immeuble		Vacation horaire : 125€TTC/heure
Relevé des consommations individuelles ou collectives de fluide d'énergie		Vacation horaire : 125€TTC/heure
Représentation en Assemblée Générale		Vacation horaire : 125€TTC/heure

HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIERE

Activité effectuée sur le secteur géographique « Montagne » des Pyrénées (départements 64 et 65)

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.

A la charge du locataire sauf honoraires de gestion. En vigueur au 1er Janvier 2026

GESTION COURANTE		HONORAIRES (TTC)	
Honoraires de gestion		20% TTC de la rémunération brute perçue par le propriétaire (<i>charge propriétaire</i>)	
Honoraires de mise en location		25% TTC du montant du prix de l'hébergement hors prestations complémentaires et optionnelles avec un minimum de 50€ TTC	
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES PAR DOSSIER			
Frais administratifs		25€ TTC	
Désinfection du logement		65€ TTC	
PRESTATIONS OPTIONNELLES * (sur réservation du locataire)			
Ménage fin de séjour	Studio	80€ TTC	
	2 pièces	90€ TTC	
	3 pièces	120€ TTC	
	4 pièces	150€ TTC	
	Appartement 5/6 pièces	200€ TTC	
	Maison 5/6 pièces	300€ TTC	
	A partir de 7 pièces	Sur devis	
Assurance annulation		6% TTC du montant du prix de l'hébergement hors prestations complémentaires	
Vente de kit de draps jetables		6€/ kit	
Location lit bébé		20€ TTC / semaine	
Location chaise haute ou réhausseur		20€ TTC / semaine	
Location kit serviettes de toilette		18€ TTC / kit	
Location de draps		22€ TTC / lit simple 27€ TTC / lit double	
Location boîtier WIFI		50€ TTC / semaine	
Forfait animal de compagnie (sur accord du propriétaire)		40€ TTC / animal	
Location kit linge de maison (serviettes de toilette + tapis de bain + draps)	2 personnes	55€	
	4 personnes	120€	
	6 personnes	180€	
	8 personnes	210€	
	10 personnes	240€	

* Optionnelles en règle générale, certaines de ces prestations, et notamment le nettoyage régulier des locaux et la fourniture de linge de maison sont exceptionnellement comprises dans la tarification annoncée pour la location de certains biens. Le tarif affiché comprend alors le prix desdites prestations (précisé lors de la réservation).

PRESTATIONS ET HONORAIRES CONCIERGERIE

Activité effectuée sur le secteur géographique « Montagne » des Pyrénées (départements 64 et 65)

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.
En vigueur au 1er Janvier 2026

PRESTATIONS		HONORAIRES (TTC)
Remise de clés uniquement (charge propriétaire)		50€
Remise de clés + ménage (charge propriétaire)	Studio	135€
	T2	145€
	T3	170€
	T4 et + ou maison	Sur devis
Mise en service du logement (charge propriétaire)		60€
Fermeture du logement (charge propriétaire)		60€
PRESTATIONS OPTIONNELLES * (sur réservation et à la charge du locataire)		
Vente kit de draps jetables		6€ / kit
Location lit bébé		20€ / semaine
Location chaise haute ou réhausseur		20€ / semaine
Location kit serviettes de toilette		18€ / kit
Location de draps		22€ TTC / lit simple 27€ TTC / lit double
Location kit linge de maison (serviettes de toilette + tapis de bain + draps)	2 personnes	55€
	4 personnes	120€
	6 personnes	180€
	8 personnes	210€
	10 personnes	240€

*Optionnelles en règle générale, certaines de ces prestations, et notamment le nettoyage régulier des locaux et la fourniture de linge de maison sont exceptionnellement comprises dans la tarification annoncée pour la location de certains biens. Le tarif affiché comprend alors le prix desdites prestations (précisé lors de la réservation).

